Image not found or type unknown

Droit de vue terrasse contre extension

Par **jurassic**, le **27/05/2015** à **10:52**

Bonjour,
Je dispose d'une terrasse au premier étage côté jardin qui touche l'extension de la maison mitoyenne du voisin. Cette extension dépasse en hauteur notre terrasse d'environ 70 cm. Pour empêcher toute personne de monter sur le toit de cette extension nous avons mis en place de lourdes jardinières + claustras bois (grilles) afin de faire monter des plantes grimpantes et briser aussi la vue.
Puisqu'il y a aussi une vue oblique de notre terrasse vers deux fenêtres de nos voisins, qui ont donc aussi en vue oblique une vue sur notre terrasse.

Deux questions :
1 la sécurité : notre voisin considère que le système jardinière + claustra n'est pas suffisant : quelle est la règle ? faut-il un vrai garde-corps ? La chute n'étant pas possible de notre terrasse mais seulement depuis le toit du voisin, ils sont donc responsables. Mais à qui revient l'obligation de poser le garde-corps?
2 vue : le système plante grimpante est-il contestable (on est à plus de 60 cm de la fenêtre) ou faut-il impérativement un panneau plein ?

En vous remerciant,

Par **Smoochy**, le **28/10/2015** à **15:42**

Bonjour Jurassic,

Je n'ai malheureusement pas réponse à votre question mais j'ai exactement le même problème. Si d'aventure vous aviez été renseigné, je suis preneur !

Vous remerciant par avance,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés